

ALEFPA

ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION,
LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE

Projet associatif

2016-2021



www.alefpa.asso.fr

ACCOMPAGNER CHACUN
DANS SON PROJET

Association reconnue
d'utilité publique

ALEFPA

ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION,
LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE

*« Former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les
endoctriner, les armer sans les enrôler, leur donner le meilleur de
soi sans attendre ce salaire qu'est la ressemblance. »*

Jean Rostand



Un projet pour la construction d'une société inclusive et démocratique

Depuis sa fondation en 1959, l'ALEFPA, association nationale, a construit une identité forte basée sur la lutte contre les difficultés sociales des adolescents et cherche, depuis lors, à garantir l'égalité des chances en plaçant l'**éducation** au cœur de son action afin que chacun puisse parvenir à l'autonomie. Elle a la conviction que toute personne peut sans cesse progresser et vise la formation de l'esprit critique et l'émancipation.

Le principe fondateur est que chaque personne participe pleinement de l'**Humanité** et est en droit de se voir reconnaître une identité digne et inaliénable, indépendante de toute considération de genre, de nationalité, de religion, de culture, d'orientation sexuelle, de position sociale ou de performances cognitives, opératives ou relationnelles.

Reconnue d'utilité publique, elle porte au plus haut l'idée que toute personne, quelle que soit sa situation de handicap, a vocation à prendre part à l'appartenance citoyenne. Devenue en 1997 l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie, elle accroît alors sa diversité géographique et oriente son action sur de nouveaux champs tels que la lutte contre les

violences faites aux femmes ou l'accès au logement. Elle inscrit son premier projet associatif dans la continuité de ses valeurs fondatrices, confirmées en 2009 dans la Charte de l'Association dite **Charte du Cinquantenaire**, qui met en avant le militantisme, le fonctionnement démocratique, l'exemplarité et l'exigence.

La **Laïcité**, pierre angulaire des valeurs républicaines, est le socle institutionnel indispensable pour garantir cette égalité de droits et de chances à chaque citoyen. En découlent les principes essentiels de liberté absolue de conscience, de solidarité et de fraternité. La lutte contre les inégalités et les injustices, les différences comme richesse partagée, le respect de la personne, la tolérance dirigent son action.

Ainsi positionné, le Projet Associatif 2016 - 2021 poursuit la dynamique de développement engagée par les précédents projets. Il a valeur d'engagement pour les membres du Conseil d'Administration et a vocation à être saisi par l'ensemble des acteurs et interlocuteurs de l'ALEFPA. Sa mise en œuvre est assurée par la Direction Générale.

Méthodologie et principes directeurs

Ce projet est étayé par une **rénovation statutaire** en phase avec l'évolution de la société et la récente publication de la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire.

Ce projet s'ancre également dans l'aboutissement du projet associatif précédent et s'appuie sur son **bilan**. Il inclut la volonté d'en analyser la réalisation au cours des 4 années à venir, notamment en reprenant le suivi de sa mise en œuvre par un outil formalisé.

La volonté de ce nouveau projet est de le centrer sur la personne accueillie et son **parcours de vie** en tant que personne, dans sa famille et dans la cité, et de personnaliser l'accompagnement afin d'accomplir notre mission éducative. Cette attention humaniste implique notamment des priorités civique, sociale, médico-sociale, thérapeutique.

Le défi est de rester vigilant à tous les publics accueillis actuellement ou à accueillir selon les besoins de la société et les priorités nationales et de se positionner sur les secteurs amenés à se développer, tels que handicap psychique, autisme, personnes handicapées vieillissantes, mineurs isolés, jeunes majeurs et jeunes parents, personnes en difficultés sociales, vieillissement de la société...

L'association agit pour la réalité du droit au répit et de l'aide aux aidants, notamment en privilégiant toujours la complémentarité entre l'action des parents ou de la famille et l'action des professionnels, celles-ci étant menées conjointement dans la recherche permanente de l'intérêt de la personne accueillie.

L'enjeu est de développer l'**impact social** de l'association pour toutes ses parties prenantes, pour les territoires où celle-ci est positionnée, et pour la société dans son ensemble.

L'engagement d'accompagner chacun dans son projet est étayé par une expertise qualitative fondée sur l'expérience et est relayée par une gestion rigoureuse et efficace.

Cela exige la coopération harmonieuse entre gouvernance, dirigeance, bénéficiaires et société.

Ce projet se décline donc en deux axes majeurs :

- notre volonté que le droit de chacun à son parcours de vie devienne une réalité et soit le premier devoir de l'association;
- notre ambition de faire vivre nos valeurs humanistes et nos principes démocratiques en créant les conditions de la réussite.

I.1. Promouvoir pour tous une citoyenneté pleine et entière

Cet objectif prioritaire et global implique plusieurs engagements :

Désinstitutionnaliser : laisser, autant que cela est possible, la personne dans son milieu et son environnement et tout mettre en oeuvre pour préserver le lien en l'accompagnant si besoin est.

Privilégier un accompagnement sans rupture, personnalisé, adaptable selon les évolutions de la vie personnelle et familiale, dans une approche globale de la personne respectueuse de sa singularité et de son environnement et dans une exigence permanente de bientraitance.

Adopter par conséquence des pratiques professionnelles ouvertes sur les acteurs extérieurs, fédérer compétences et champs d'action, s'ingénier ensemble pour donner sens à l'accompagnement, optimiser la qualité et l'efficacité du service rendu à la personne.

S'astreindre, dans le respect des textes juridiques, à un comportement éthique pour une maîtrise des échanges d'information et de données propres à la personne accompagnée qui tienne compte de la notion de secret et de droit à la communication des dossiers.



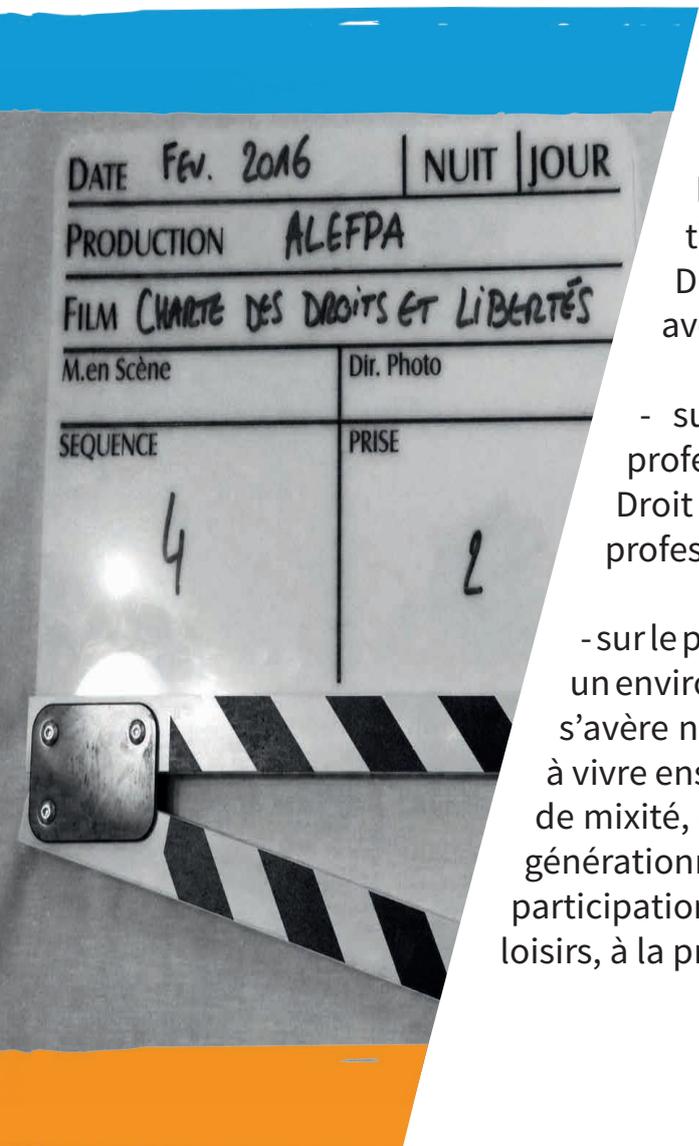
I. CONSTRUIRE UN PARCOURS DE VIE : UN DROIT POUR CHACUN, UN DEVOIR POUR L'ASSOCIATION

Faire vivre les **droits de la personne** (personnes accueillies, professionnels et bénévoles) en référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen et à la Déclaration des droits de l'enfant complétée par la Convention internationale de l'ONU de 1989 :

- sur le plan personnel et de l'identité (Droit à la reconnaissance de ce que l'on est y compris le genre, la religion..., Droit à la santé et au suivi thérapeutique, Droit à la sexualité, Droit à son histoire de vie et aux rapports avec sa famille, son pays d'origine...);

- sur le plan de l'inclusion sociale et professionnelle (Droit à l'accessibilité, Droit à l'éducation, Droit à l'insertion professionnelle, Droit au logement);

- sur le plan de la citoyenneté (Droit à vivre dans un environnement sain, préservé et, quand cela s'avère nécessaire, adapté et/ou protégé, Droit à vivre ensemble dans le respect des différences de mixité, mixité sociale, mixité d'origine, mixité générationnelle..., Droit à la culture, Droit à la participation à la vie démocratique, Droit aux loisirs, à la pratique sportive, aux vacances.



Agir pour donner réalité au principe d'interculturalité en renforçant les échanges inter-établissements (alefpiades, compagnonnage...).

Travailler en complémentarité entre institutions spécialisées et structures de droit commun et adapter les réponses institutionnelles en fonction des publics en général et de chaque personne en tant que citoyen et sujet de droit en particulier.

Œuvrer ainsi pour la recherche de la mobilité tant physique qu'intellectuelle, de l'**autonomie** et de l'**émancipation**.



1.2. Répondre aux enjeux d'une réelle émancipation

Le projet personnalisé se doit de mettre en synergie un volet pédagogique, éducatif et, si nécessaire, un volet thérapeutique dans un esprit de **co-éducation** avec les différents acteurs (la personne, sa famille, les professionnels, les partenaires) et sous la responsabilité d'une communauté éducative interdisciplinaire et transversale (co-éducation, partenariats...) prenant en compte les aspects sociaux, civiques et économiques.

Il conviendra de privilégier toute forme d'**ouverture** :

- développement des partenariats, et prioritairement avec les acteurs locaux, les ressources de proximité, le tissu associatif du territoire ;
- promotion de la mobilité ;
- ouverture sur l'étranger ;
- initiatives et projets transfrontaliers et internationaux ;
- coopération avec les entreprises ;
- investissement dans le monde de la culture, ses potentialités et ses projets.



Il s'agit d'apprendre à vivre ensemble, à faire ensemble, dans un esprit d'éducation à la solidarité et à la paix.

Toute **stratégie de réussite** sera mise en valeur par tout moyen sur tous les plans : scolaire, de formation, professionnel, culturel, sportif (portfolio, articles de journaux, tableau d'honneur, participation à des concours, interventions ou performances dans le cadre d'événements associatifs ou culturels...).

Le passage des examens afin d'obtenir tout diplôme correspondant aux compétences et/ou savoirs acquis sera systématisé et le principe de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) inscrit dans tous nos établissements.

L'accès aux diplômes, par voie traditionnelle ou par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), sera encouragé et soutenu par un accompagnement personnalisé.

Enfin seront initiées une véritable éducation aux choix et une orientation centrée sur la personne.

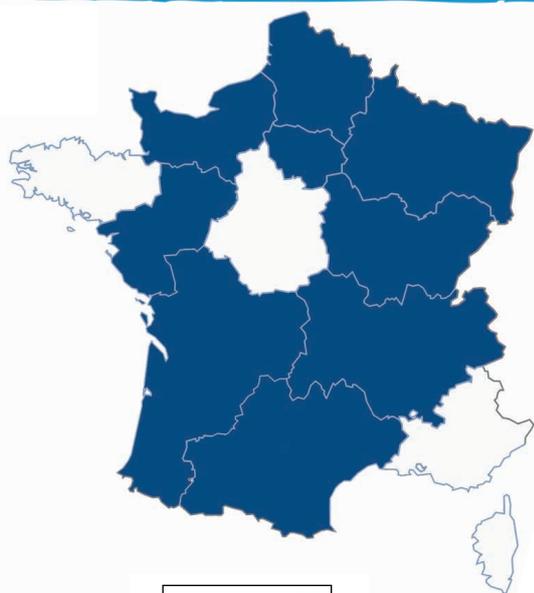


1.3. Ancrer notre action dans la réalité des territoires

La notion de territoire administratif ne peut prévaloir sur le territoire du parcours de vie de la personne. Cette notion est plus large et recouvre trois dimensions essentielles : les lieux de programmation des politiques publiques, ceux de la mobilisation des moyens et le territoire de l'action quotidienne qui exige intelligence et interaction.

Riche de son histoire, de la chronologie de sa construction en métropole et dans les Départements et Territoires d'Outre-mer et de la cartographie actuelle de ses activités, l'association s'engage à continuer à privilégier le **principe de proximité** et à veiller au sens de la création de toute Direction Territoriale pour sa structuration et son développement.

Elle s'engage à participer à la mise en oeuvre des politiques publiques y compris par l'évolution de son offre de service et à adapter ses structures aux besoins émergents y compris par la création de dispositifs et de systèmes éclatés mis en réseau, tels des plateformes de service ou des plateaux techniques.



Elle s'engage également à oeuvrer vers un autre modèle fondé sur l'**inclusion** et impliquant une réflexion et un travail communs entre l'ALEFPA et les familles, l'ALEFPA et l'éducation nationale, l'ALEFPA et les réseaux d'éducation populaire, l'ALEFPA et les forces vives des territoires.

Dans chaque territoire, la **mise en réseaux** dans ces espaces publics sera renforcée et favorisée par des dispositifs interactifs :

cette volonté de travailler avec les autres implique le développement de modes et d'espaces de coopération qui respectent l'identité et les responsabilités de chacun ainsi que l'éthique d'action de l'ALEFPA.

Ainsi sera accru l'impact social de l'association sur le territoire. Il sera corroboré par un fonctionnement poreux et interactif des forces vives de l'association réunies autour de l'**engagement militant** : les bénéficiaires (usagers, familles), les parties prenantes de l'association (professionnels, financeurs, bénévoles de gouvernance et administrateurs délégués sur les territoires), bénévoles eux-mêmes constitués en réseau (bénévoles d'action intervenant dans des ateliers, du soutien scolaire...), bénévoles d'influence (Comités d'Orient Stratégique actifs, donateurs permettant de différencier et d'accroître les sources de financement...).

Enfin l'**articulation entre le sanitaire, le médico-social et le social**, fondée sur les respectives technicités, sera privilégiée. L'ALEFPA s'attachera à fédérer les forces de ces trois domaines d'intervention au service du parcours de vie global de la personne.



II.1. Réaffirmer en action notre attachement aux principes et aux valeurs de la République

L'ALEFPA entend poursuivre son mode de gouvernance réellement **démocratique** (parité hommes-femmes, mixité sociale, mixité culturelle, diversité générationnelle) qui appelle un fonctionnement basé sur la collégialité, harmonieux et efficace pour mettre en synergie gouvernance et dirigeance. Elle se doit de combiner l'éthique de la responsabilité et l'éthique de la conviction.

L'association a de plus la volonté de **mettre en cohérence** les différents acteurs et les différents niveaux de l'implication dans l'action (confiance, co-éducation, non-jugement, respect du rôle de chacun, complémentarité...). Elle s'efforce de continuer à rassembler au sein du Conseil d'Administration une communauté de valeurs, une diversité d'expériences et de compétences. Elle veille à la diversité d'origine des responsables tout en évitant les clivages entre groupes d'appartenance afin de construire la confiance, de renforcer la cohésion et la cohérence dirigeance-gouvernance, et de corroborer le sentiment d'appartenance et le travail coopératif. Elle s'engage à accueillir des personnes en situation de handicap à tous niveaux de l'association (gouvernance, dirigeance, salariés).



Elle s'attache à impliquer les adhérents dans le travail de l'association selon leurs compétences et leurs désirs et met en synergie proactive les intelligences et les énergies créatrices des salariés et des bénévoles.

Ainsi l'ALEFPA travaille à ce que, par son impact social, elle conforte sa position d'**acteur de progrès** dans les territoires et dans la société.

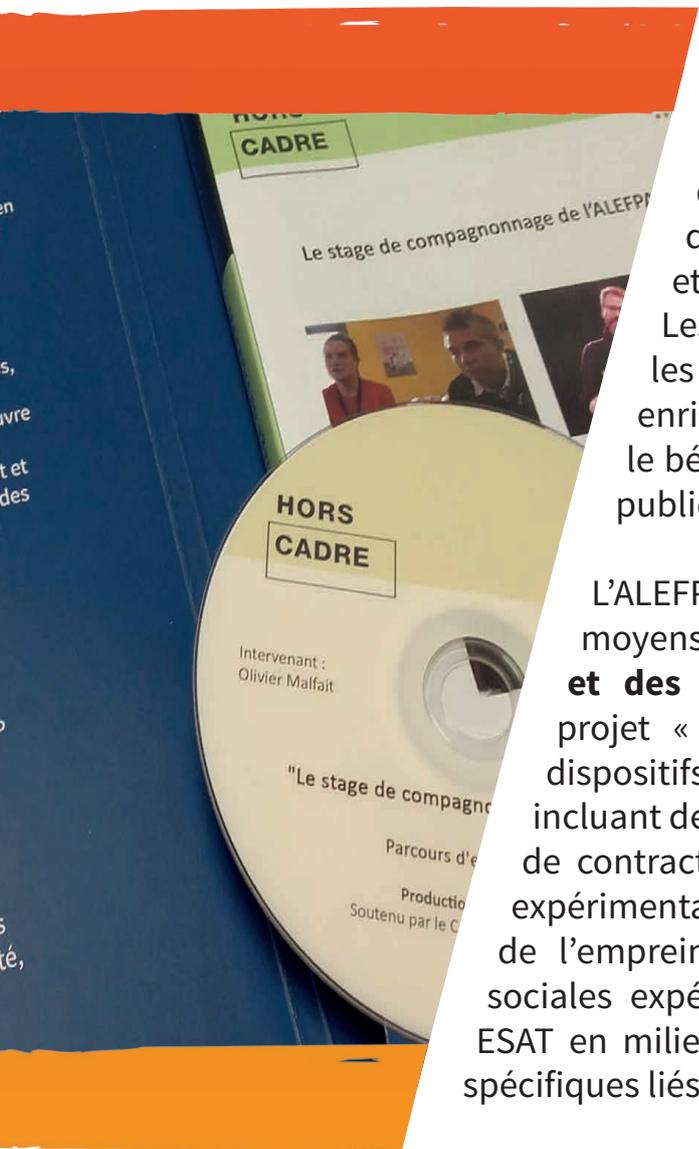
Dans cette optique, l'ALEFPA oeuvrera à la création d'**une instance de réflexion et de prospective** incluant tous les partenaires (santé, éducation nationale, instituts de formation, collectivités territoriales, entreprises, associations partenaires, familles...) et elle s'efforcera de déployer une stratégie de **coopération internationale et régionale** sur la base des besoins, des opportunités et de ses savoir-faire afin d'agir selon les principes de la collégialité, de la polyvalence et de la pluridisciplinarité.



II.2. Etre force de proposition

L'ALEFPA se propose de réunir ses **adhérents** autour de sa Charte, de les mobiliser autour de son projet et de constituer des réseaux territoriaux afin d'encourager leur militance de proximité et de pensée. Elle se veut force de proposition auprès des pouvoirs publics et de la société démocratique et est, pour ce faire, ouverte à des domaines nouveaux d'intervention fondés sur l'évolution de la société, les découvertes médicales et le repérage de besoins émergents. Les contributions, les réflexions et/ou les actions des bénévoles ont vocation à enrichir son action et contribuent à ce que le bénévolat soit reconnu par les pouvoirs publics.

L'ALEFPA a l'ambition de se donner les moyens d'impulser à l'interne des **initiatives et des démarches innovantes** tel que le projet « Compagnonnage », d'inventer des dispositifs et réseaux de dispositifs souples incluant des services ambulatoires et à domicile, de contractualiser sur des projets innovants et expérimentaux comme la démarche de maîtrise de l'empreinte carbone, d'oser des démarches sociales expérimentales comme la création d'un ESAT en milieu carcéral reconnaissant les besoins spécifiques liés au handicap.



Elle recherchera si besoin des solutions architecturales novatrices. Afin d'encourager les « bonnes pratiques », l'ALEFPA continuera à en faire la promotion notamment par la publication annuelle d'un recueil permettant de les mettre à l'honneur, de les partager, et de les diffuser.

L'engagement de l'Association se traduit par des priorités stratégiques et par un plan d'action déterminant de **grands chantiers prioritaires** :

- concernant la continuité du **parcours de vie** : l'ALEFPA veillera à coordonner et/ou impulser le dispositif d'accompagnement permanent en focalisant son attention sur les moments de transition afin d'éviter les ruptures de parcours depuis le diagnostic permettant une prise en charge précoce jusqu'au grand âge ;

- concernant des domaines spécifiques garants de l'accès à une citoyenneté pleine et entière : la vigilance quant au droit à l'**accès à la santé** pour tous portera dans un premier temps sur les problèmes de surpoids et d'obésité et l'éducation à la nutrition et à la pratique physique et sportive ; l'étalement du **projet culturel** continuera d'être un élément central d'émancipation.



www.alefpa.asso.fr



Accompagner chacun dans son projet

Tour d'horizon des bonnes pratiques à l'ALEFPA

Cinquième édition

Direction(s)

Prix des lecteurs aux Trophées Direction(s) 2017

II. PORTER UNE AMBITION ASSOCIATIVE

Afin d'étayer son action et ses choix, l'ALEFPA a la volonté de mener une politique de **recherche proactive** à travers la promotion des travaux de recherche réalisés à l'interne dans le cadre de recherches-actions ou de façon individuelle par des salariés. Elle décide de soutenir à l'externe les recherches audacieuses et de s'ouvrir à d'autres modèles existants dans la perspective éventuelle d'un parangonnage. Elle pourra engager des partenariats porteurs d'innovation. Elle s'efforcera de participer à des projets européens associant des structures ou dispositifs aux objectifs similaires à ceux de l'ALEFPA.

Elle renforcera l'activité du **Conseil Scientifique de l'ALEFPA** au travers de ses liens avec les organismes de formation au travail social, notamment les IRTS, et avec les universités prioritairement grâce aux leviers du Prix ALEFPA et de conventions avec des laboratoires de recherche et les instituts de formation. Elle s'enrichira par la mise en place d'une veille documentaire et accroîtra son audience par des publications sur ses travaux.



ALEFPA
CONSEIL SCIENTIFIQUE



II.3. Créer les conditions de la réussite

L'ALEFPA organisera une politique de **ressources humaines** qui renforce, enrichisse et dynamise l'association en valorisant les salariés dans le cadre d'une organisation apprenante. Le lien entre Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et formation permettra une professionnalisation optimale des salariés et favorisera par une gestion durable une mobilité horizontale et verticale. La mise en réseau des établissements et dispositifs permettra que les salariés s'inscrivent dans de véritables parcours personnels et professionnels. Enfin l'association s'attachera à être vigilante à la question de l'usure professionnelle des salariés en veillant à leur bien-être au travail et à un dialogue social favorisant la participation.

L'association reconnue d'utilité publique est un acteur économique majeur ancré dans l'**Économie Sociale et Solidaire**. Elle fait le choix d'une activité gestionnaire durable en cohérence avec ses valeurs et mise au service des personnes handicapées ou particulièrement fragilisées. Elle promeut un dialogue de gestion ouvert et transparent avec les autorités de tarification et de contrôle afin de maîtriser les résultats. Dans cet objectif, elle travaille à développer et diversifier les sources de financement en sollicitant par exemple les fonds européens et en inventant les moyens de son action (fonds de dotation, financement participatif, autres modes de gouvernance...). Elle s'inscrit ainsi dans l'évolution de son modèle économique tout en réaffirmant son appartenance à l'éthique de l'Économie Sociale et Solidaire.



II. PORTER UNE AMBITION ASSOCIATIVE

L'ALEFPA a l'ambition d'être une **association reconnue**. Pour ce faire, elle veille à impulser des axes forts qui guident les actions tels la réflexion sur l'éthique ou le primat du projet culturel, à garantir la cohérence entre le global et le local, à approfondir sa culture de l'évaluation et à pérenniser sa Démarche Qualité. Elle s'attache à développer une politique de formation diversifiée pour les salariés et pour les administrateurs. Elle se contraint à un mode de gestion rigoureux et transparent qui prenne en compte l'apport du bénévolat en le valorisant budgétairement. Elle s'accorde ainsi sur un socle minimal d'engagements qui confère la possibilité de créer une marque ALEFPA.

Ces engagements participent au **rayonnement** de l'ALEFPA en tant qu'association responsable et qualifiée. Une politique de communication prospective à l'interne et à l'externe rend visible et lisible son action par la publication de la Chaîne d'union, l'actualisation régulière du site ALEFPA, des publications thématiques, des colloques, le développement des relations avec la presse... Le développement de l'audience de l'ALEFPA et le renforcement de son attractivité (événements, publications...) sont des éléments constitutifs de la création d'une marque ALEFPA. La création d'une Charte de la marque préfigurera la création éventuelle d'un label.



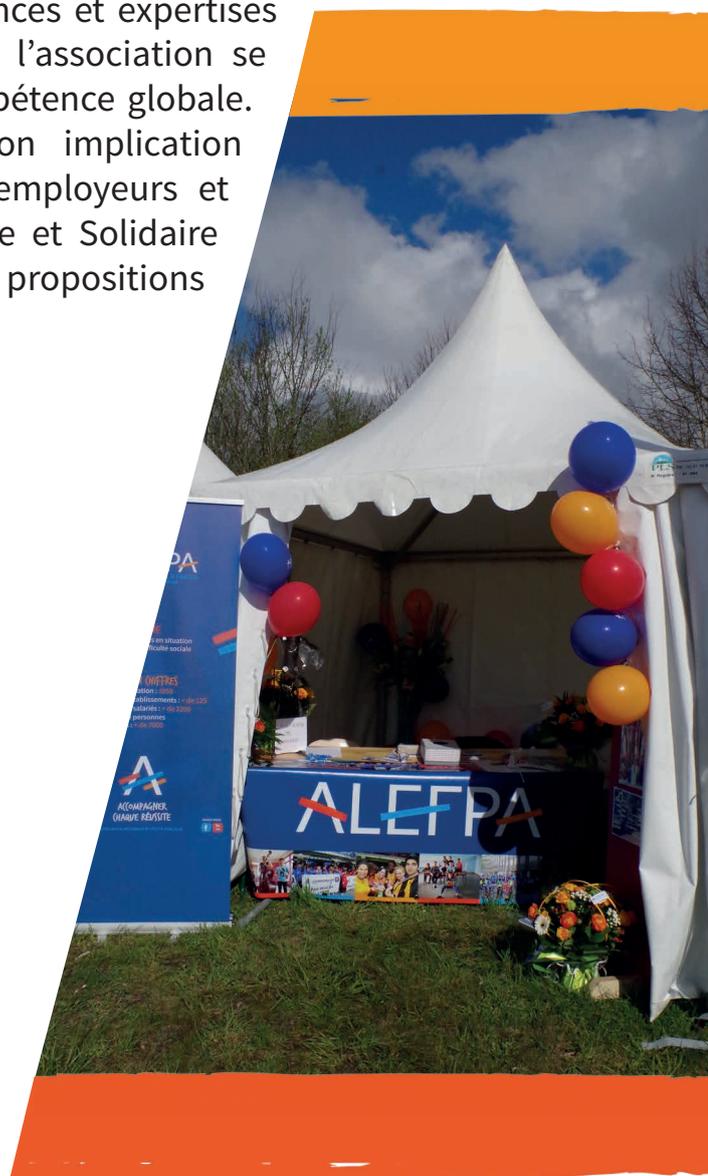
ALEFPA
ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION,
LA PRÉVENTION ET L'AUTOonomie

Accompagner chacun
dans son projet



La 33^e édition
des Alefpi

L'ALEFPA se doit enfin de bâtir une **stratégie de développement** s'appuyant sur l'analyse des facteurs d'évolution internes et externes et répondant aux questions essentielles des partenariats historiques et des alliances fondées sur des principes et des valeurs communes. Ceci exige que l'ALEFPA soit disponible pour soutenir les autres associations, notamment les plus petites (alliances avec d'autres associations, transferts d'autorisations, conventions de coopération, fusions, absorptions, sauvetages d'activités...) à partir de valeurs et de sens partagés. Il devrait en résulter que les compétences et expertises professionnelles déjà reconnues de l'association se diversifient, renforçant ainsi sa compétence globale. L'ALEFPA maintiendra en outre son implication dans des unions et fédérations d'employeurs et d'associations de l'Économie Sociale et Solidaire afin d'être partie prenante de propositions novatrices aux pouvoirs publics.



L'ALEFPA a une ambition globale à l'échelle de la société.

Elle a la volonté de faire face à la montée des individualismes et à la concurrence du secteur lucratif. Elle fait le pari de relever le défi de l'avenir de la protection sociale.

Elle a la volonté de porter les engagements de l'association et de la représenter dans les institutions administratives, les associations partenaires et fédérations afin de développer tous les modes de coopération et de mise en synergie pour le bien-être des personnes accueillies ou prises en charge.

Par ce projet associatif, elle tente de construire un nouveau modèle basé sur un processus décisionnel alliant co-construction et centralisation. Elle envisage une participation déconcentrée au niveau territorial et une mise en réseau formalisé et ouvert, impliquant l'évolution de l'offre de service de l'ALEFPA en fonction de l'évolution des publics et de la société.

Elle participe à l'émergence d'un nouveau modèle inclusif, démocratique et durable impliquant évolution des pratiques, vigilance aux routinisations, adaptation des compétences personnelles (administrateurs et salariés), et approche de nouveaux métiers.

Elle se distingue dans le paysage associatif par l'empan de sa couverture géographique, la multiplicité de ses activités et la diversité des publics concernés par son action. Son organisation nationale et son unicité financière alliant souplesse et solidité permettent en outre à l'ALEFPA de s'adjoindre de nouvelles structures sans pour autant déséquilibrer l'ensemble. Ces spécificités lui confèrent de pouvoir proposer son appui à d'autres associations isolées ou de plus petites tailles. Il s'agit donc par ce projet associatif de confirmer notre utilité sociale, locale et globale grâce à un réseau associatif solidaire alliant vigilance gestionnaire et fidélité à nos valeurs fondatrices.

L'ALEFPA est aujourd'hui inscrite dans un processus de progrès durable où le bien-être des usagers est renforcé par le bien-être des professionnels au travail, par la force des compétences qu'elle rassemble ainsi que par la conviction militante qui porte ce projet.

Au terme de toutes les évolutions, transformations, qu'elles soient contraintes, choisies ou simplement annoncées, la qualité, l'innovation, la création, l'originalité, l'audace et la pertinence seront toujours bien présents comme éléments déterminants de notre positionnement et de notre action.

ALEFPA

ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION,
LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE

Association reconnue d'utilité publique

www.alefpa.asso.fr

Centre Vauban
Bâtiment Lille
199-201 Rue Colbert
BP 72
59003 LILLE Cedex
T. 03 28 38 09 40

